

DEPARTEMENT  
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT  
D'APT

MAIRIE  
DE

**CADENET**

84160 Cadenet

Téléphone 04 90 68 13 26  
Mail : [accueil@mairie-cadenet.fr](mailto:accueil@mairie-cadenet.fr)

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 084-218400265-20240415-2024\_DELIB\_33-DE



## Délibération du Conseil Municipal de la Commune de CADENET

N° 33/2024

Mis en ligne le **17 AVR. 2024**

**Session du 11 avril 2024**

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE ET LE 11 AVRIL  
le Conseil Municipal de la Commune de CADENET s'est réuni au nombre prescrit par la loi,  
dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois d'avril sous la présidence  
de M. Jean Marc BRABANT

Date de la convocation : 29 mars 2024

Etaient présents : Mmes et Mrs : BRABANT, GAUDELET SANHADJI, LORIEDO, RAOUX  
JACQUEME, BOISGARD, MANGANARO, BOY COURROUX, DE LAURENS DE  
LACENNE, JAUMARY, DUVAL, BERGE, GRANGE, ALBERTINI, LAVOREL, RIPERT,  
BASTIE, SEVE, KHALIZOFF, CAUSSARIEU, MARTIN, SLAVICEK, MICHAUX, DEBIT,  
JAUBERT

Secrétaire de séance : Mme GRANGE Valérie

**Absents :**

**Absents excusés :** VEVE, LEROY, SCHOFFIT

**Procurations :**

M VEVE

a donné procuration à

Mme DEBIT

Mme LEROY

a donné procuration à

Mme BOISGARD

M SCHOFFIT

a donné procuration à

M MANGANARO

### CLASSIFICATION 2024 CIMETIERE COMMUNAL

Monsieur MANGANARO, Adjoint délégué à l'Urbanisme et au Cimetière rappelle que nous  
avons établi la classification du cimetière communal par délibération n°102/2023 en date du  
27/11/2023.

A l'usage nous avons constaté que les tarifs n'étaient pas adaptés à toutes les situations et  
que la délibération ne permettait pas de titrer un renouvellement de concession quand celle-  
ci avait été achetée avec un caveau.

Aussi, pour remédier à cela, Monsieur le Maire propose d'abroger la délibération 102/2023 du  
27/11/2023 et de la remplacer par la présente qui reprend les dispositions en adaptant aux  
nouveaux besoins.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2223-13 relatif  
aux concessions dans les cimetières, L 2223-14 relatif aux types de concession, L 2223-15 et  
R 2223-11 relatifs à la tarification des concessions ;

**Vu** la loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire ;

**Vu** la délibération n°102/2023 du 27/11/2023 relative aux tarifs des concessions de  
columbarium et de terrain ;

**Considérant** qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer les tarifs des concessions ;

**Considérant** qu'il appartient au Conseil Municipal d'approuver l'instauration des redevances  
funéraires ;

**Les nouveaux tarifs des concessions proposés sont :**

Sépultures	Dimensions	Durée	Tarif
Concessions simples pleines terres sans caveau (3m <sup>2</sup> )	L : 2.5m l : 1.20m H : 1.20 maxi	50 ans	800€
Concessions doubles pleines terres sans caveau (3.75m <sup>2</sup> )	L : 2.5m l : 1.50m H : 1.20 maxi	50 ans	1 300€

**Tarifs des caveaux proposés (travaux potentiels à prévoir)**

Type caveau	Nombre de places	Tarifs
Caveau existant	2	1 200€
Caveau existant	3	1 700€
Caveau existant	4	2 200€
Caveau existant	5	2 700€
Caveau existant	6	3 200€

Les travaux de restauration des habillages, destructions ou autres seront à la charge des acquéreurs.

Par ailleurs, une opération d'aménagement sera faite sur l'allée des Roses, permettant de remettre en vente des concessions pleine terre : 11 concessions doubles et 4 concessions simples en vue de construire des caveaux.

Ces emplacements seront limités aux caveaux hors sol sur dalle béton qui sera à la charge des familles.

**Redevances concessions :**

Concessions	Durée	Tarifs
Concession de case au colombarium avec plaque vierge à accoler fournie	15 ans	280€
Concession du jardin du souvenir (dispersion) avec plaque vierge à accoler fournie	15 ans	30€

**Redevance d'occupation du Caveau provisoire**

Une redevance pour le dépôt des cercueils en caveau provisoire au-delà de six mois sera mis en place.

Occupations au-delà de 6 mois	5€ par jour
-------------------------------	-------------

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le



ID : 084-218400265-20240415-2024\_DELIB\_33-DE

**Après avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- Abroge la délibération n°102/2023 du 27/11/2023
- Valide les tarifs proposés
- Autorise Monsieur le Maire à les mettre en œuvre.

Le Maire  
**Jean-Marc BRABANT**



La Secrétaire de séance  
**Valérie GRANGE**